



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1123) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ, POLE
DOCUMENTAIRE, COUPERIN ET SOSTENUTO A
L'ASSOCIATION «CORRESPONDANCES ET
MUSIQUE», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-351
EN DATE DU 29 OCTOBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son président Monsieur Jean-Pierre Duprieu, dont le siège est situé 135 boulevard Maréchal Leclerc, 14000 Caen (adresse de correspondance : 87 rue Réaumur, 75002 Paris), d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 13 octobre 2025 de 9h00 à 17h30 ; dans le Pôle documentaire, le 13 octobre de 13h30 à 15h30 et avec un orgue coffre, le 14 novembre 2025 de 12h00 à 21h00 ; dans les salles Sostenuto et Couperin, le 4 novembre 2025 de 9h00 à 16h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son président Monsieur Jean-Pierre Duprieu, dont le siège est 135 boulevard Maréchal Leclerc, 14000 Caen (adresse de correspondance : 87 rue Réaumur, 75002 Paris), une convention de location de salles pour un montant de 266,31 € T.T.C. (deux cent soixante-six euros et trente-et-un centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 13 octobre 2025 de 9h00 à 17h30 ; dans le Pôle documentaire, le 13 octobre de 13h30 à 15h30 et, avec un orgue coffre, le 14 novembre 2025 de 12h00 à 21h00 ; dans les salles Sostenuto et Couperin, le 4 novembre 2025 de 9h00 à 16h30.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251029-lmc1H13580H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/10/2025
Date de Publication : 29/10/2025